



FACILITATEUR DE BASKET

Rôle du Responsable de l'organisation – acteur non négligeable

Le **Responsable de l'organisation**, appelé également « responsable de salle » est un acteur important pour que toute rencontre se déroule dans les meilleures conditions. Il doit **assurer la sécurité des biens et des personnes avant, pendant et après la rencontre depuis leur arrivée sur les lieux jusqu'à leur départ**. Au besoin, il les accompagne ou les fait accompagner.

Pour être responsable de l'organisation, il faut être :

- **Licencié dans le groupement sportif recevant**
- **Majeur**

Le Responsable de l'organisation doit **être reconnaissable par les officiels**. En aucun cas, il **ne peut exercer une autre fonction** (ex : chronométreur) dans le cadre de la rencontre.

Avant la rencontre

- Être présent au moins une 1h avant l'heure officielle de la rencontre pour accueillir les officiels et les adversaires et pour contrôler les normes de sécurité.
- Il doit s'assurer que le matériel nécessaire soit à disposition : feuille de marque, plaquettes, chrono...et que les personnes de la table (marqueur et chronométreur : 3 personnes maxi) soient présentes.
En cas d'incident au cours de la rencontre, ces personnes doivent être capables de remplir un rapport si nécessaire.

Pendant la rencontre

- Prendre, à la demande des officiels, toute décision durant la rencontre pour que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions jusqu'à la fin.
- Être assis à proximité de la table pour assurer la sécurité des officiels avant, pendant et après la rencontre et pour répondre à leurs demandes
- Faire respecter l'ordre et la sécurité dans les tribunes
- Il doit interdire tout jeu de ballon à proximité du terrain de jeu.

- En cas d'appel des secours, il doit les accueillir et les guider jusqu'au lieu de l'incident ou jusqu'à la personne blessée.
- Quand un joueur est disqualifié, le responsable de l'organisation s'assure qu'il quitte le terrain pour les vestiaires.

Après la rencontre

- Il doit s'assurer, jusqu'à la sortie des arbitres, qu'il n'y ait pas d'incident (vestiaires, buvette...).
- Il pourra être amené à rédiger un rapport suite aux incidents de la rencontre.

Pour accomplir ces tâches, le responsable de l'organisation peut se faire aider par une tierce personne ou faire appel à son Président.

Attention : Si le responsable de l'organisation ne fait pas le nécessaire pour rétablir l'ordre, celui-ci pourra être soumis à un rapport par les arbitres et sanctionné par la suite.